

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECRON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Installation d'un nouveau conseiller

Suite au décès de Fabrice RAMBAUD, deuxième adjoint,

L'article L 270 du code électoral prévoit que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant. Il ressort de ces dispositions que la vacance du siège de conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste. Le maire doit convoquer le suivant de liste à la réunion du conseil municipal. Si l'intéressé ne renonce pas de manière expresse à son mandat son élection est proclamée dès lors que le maire procède à son installation et l'inscrit au tableau du conseil municipal.

M. TALON Jean-Philippe avait renoncé à ce mandat lors du conseil municipal du 6 mars 2024.

Mme GAUTIER Tetyana étant la suivante sur la liste a été conviée à la présente séance du conseil municipal afin que Madame le Maire lui demande de confirmer sa volonté d'être intégrée au conseil municipal.

Par un courriel adressé à Madame le Maire, Mme GAUTIER Tetyana a fait savoir que ses « obligations personnelles et professionnelles ne lui permettraient pas de s'investir suffisamment dans les missions au sein du conseil municipal ».

En conséquence, le candidat venant sur la liste immédiatement après sera convié à la prochaine séance du conseil municipal.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

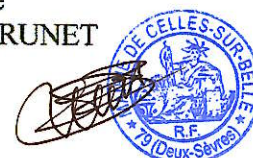
La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN





Le Maire, Sylvie BRUNET

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2 /27.03.2024

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s’est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
 BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
 BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
 BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Avance sur le budget « lotissement des Poètes »

La commune a décidé d’aménager un lotissement près des écoles de Celles-sur-Belle dénommé « Lotissement des Poètes » comprenant 21 lots.

L’arrêté d’autorisation de vente des lots et de différer les travaux de finition en date du 21 décembre 2018 prévoyait à l’article 2 un achèvement des travaux au plus tard le 30 novembre 2022. Celui-ci a été prorogé de deux ans soit au plus tard le 30 novembre 2024. Ces aménagements concernent la voirie, l’éclairage public et les espaces verts.

Des marchés avaient été attribués en octobre 2017 aux entreprises suivantes :

- Lot 1 VRD : STPM
- Lot 2 éclairage public et électricité : INEO ATLANTIQUE
- Lot 3 espaces verts : JDO Paysage.

Le maître d’œuvre a estimé le coût des révisions de prix comme indiqué ci-dessous.

Entreprises	Montant total HT	Réglés HT	Reste à régler HT	Prévision révision prix HT
STPM	314 063,20 €	181 475,50 €	132 587,70 €	31 555,87 €
INEO	24 152,00 €	7 337,90 €	16 814,10 €	3 682,29 €
JDO Paysage	12 816,00 €	0,00 €	12 816,00 €	4 422,11 €
TOTAL	351 031,20 €	188 812,90 €	162 217,80 €	39 660,27 €
			Total HT à régler	201 878,07 €
			Total TTC à régler	242 253,68 €

Il reste 5 parcelles du lotissement à vendre pour un montant de 161 655€.

Afin de prévoir les travaux sur le budget « lotissement des Poètes » 2024, il est proposé au conseil municipal :

- De réaliser un emprunt pour couvrir les travaux : 240 000 €
- De faire une avance du budget de la commune pour équilibrer ce budget de 75 340,53€.

Deux possibilités existent concernant les modalités de remboursement de l'avance au budget de la commune :

- Remboursement de l'avance au fur et à mesure des ventes de parcelles,
- Remboursement à la clôture du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De verser une avance du budget « commune » sur le budget « lotissement des Poètes » pour l'équilibrer d'un montant de 75 340,53 €,
- De rembourser cette avance au budget « commune » à la clôture du budget « lotissement des Poètes ».

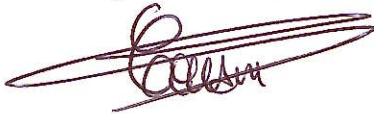
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méлина, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madem,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget « commune »

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 307 918,06 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : excédent investissement reporté	472 623,45 €
Déficit d'investissement de l'exercice 2023.....	- 459 138,23 €
Résultat définitif : Excédent d'investissement	13 485,22 €
Restes à réaliser d'investissement : dépenses	445 657,28 €
Restes à réaliser d'investissement : recettes	813 325,69 €
Solde RAR	367 668,41 €
Résultat cumulé d'investissement.....	381 153,63 €
Affectation en réserves (compte 1068)	201 214 ,94 €
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	1 106 703,12 €


Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 4 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROUX Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget « gendarmerie »

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 116 824,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : déficit investissement reporté	-13 998,99 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2023.....	5 957,39 €
Résultat définitif : Déficit d'investissement	-8 041,60 €
Restes à réaliser d'investissement : dépenses	0,00 €
Restes à réaliser d'investissement : recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement	-8 041,60 €
Affectation en réserves (compte 1068)	8 041,60 €
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	108 782,40 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 5 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,

BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Reprise d'une partie de l'excédent du budget « gendarmerie »

Le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement d'un budget annexe à caractère administratif au budget principal est possible sans aucune condition restrictive.

Compte tenu de l'excédent important du budget « gendarmerie » depuis plusieurs années,

Compte tenu que ce budget perçoit, tous les ans, le loyer versé par la gendarmerie,

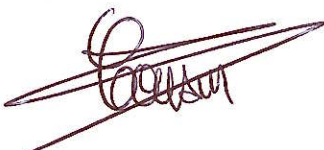
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reverser un montant de 60 000 € sur le budget commune :

- En recette de fonctionnement sur le budget « commune » à l'article 75821 « excédent des budgets annexes à caractère administratifs » ;
- En dépense de fonctionnement sur le budget « gendarmerie » à l'article 65822 « reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal ».

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

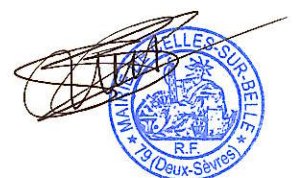
La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN





Le Maire,
Sylvie BRUNET

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gillies, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Droits à formation des élus municipaux

Madame le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 5 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 5 % du montant des indemnités des élus soit un montant de 4 556 €.

Article 2 : Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet à l'article 65315.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

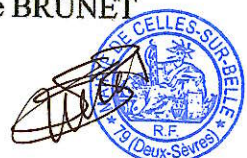


Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madem,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Information indemnités des élus

La loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a instauré l'obligation pour les commune de produire un état de l'ensemble des indemnités de toutes natures touchées par leurs élus au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et dans tous types de syndicats ou sociétés locales.

Cet état a été présenté aux membres de l'assemblée délibérante avant l'examen du budget lors de la présence séance du conseil municipal.

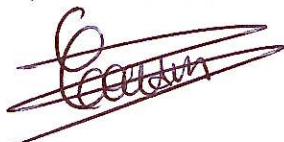
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET

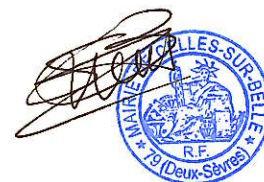


Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 8 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madem,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Vote du taux des taxes

Depuis 2021, la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales mais uniquement sur les locaux d'habitation non affectés à la résidence principale. La taxe est ainsi renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THS).

Après son gel entre 2020 et 2022 à hauteur de 2019, le conseil municipal doit à nouveau voter le taux de la taxe d'habitation ainsi que celui des taxes foncières.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de maintenir les taux pour 2024 soit :

- | | |
|-----------------------------------------------|---------|
| - taxe d'habitation | 13,80 % |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties | 37,88 % |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties | 58,33%. |

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET




Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 9 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Approbation du budget primitif 2024 « commune »

Le Conseil Municipal,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 6 mars 2024,

Vu l'avis de la commission des finances du 13 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2024 « commune » tel que décrit dans le document annexé et conformément aux montants suivants :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement :	
Dépenses.....	4 886 115,62 €
Recettes	4 886 115,62€
Section d'investissement :	
Dépenses (dont restes à réaliser de 400 604,13 €)	2 330 300,41 €
Recettes (dont restes à réaliser de 783 805,29 €)	2 330 300,41 €
Total du budget	7 216 416,03 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Approbation du budget primitif 2024 « gendarmerie »

Le Conseil Municipal,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 6 mars 2024,

Vu l'avis de la commission des finances du 13 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2024 « gendarmerie » tel que décrit dans le document annexé et conformément aux montants suivants :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement :	
Dépenses.....	233 519,40 €
Recettes	233 519,40 €
Section d'investissement :	
Dépenses (dont restes à réaliser de 400 604,13 €)	89 542,57 €
Recettes (dont restes à réaliser de 783 805,29 €)	89 542,57 €
Total du budget	323 061,97 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Approbation du budget primitif 2024 « lotissement des Poètes »

Le Conseil Municipal,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 6 mars 2024,

Vu l'avis de la commission des finances du 13 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2024 « lotissement des Poètes » tel que décrit dans le document annexé et conformément aux montants suivants :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement :	
Dépenses.....	544 769,33 €
Recettes	544 769,39 €
Section d'investissement :	
Dépenses (dont restes à réaliser de 400 604,13 €)	617 856,23 €
Recettes (dont restes à réaliser de 783 805,29 €)	617 856,23 €
Total du budget	1 162 625,56 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 12 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Subvention au C.C.A.S de Celles-sur-Belle

Les recettes du budget C.C.A.S. sont assurées par le versement d'une subvention du budget de la commune au budget C.C.A.S.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention d'un montant de 25 000 € au budget « CCAS Celles-sur-Belle » pour la réalisation de ses activités.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 N° 13 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROUX Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
 BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
 BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
 BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Subventions aux associations – Année 2024

La commission « vie associative et animation » propose au conseil municipal sur le budget 2024, les subventions ci-dessous.

	Associations	Subvention de fonctionnement accordée	Subvention exceptionnelle accordée	Total accordé
SPORTS	Dojo Sud Deux Sèvres	1 995 €		1 995 €
	ESCV	7 850 €		7 850 €
	Octopus cellois	365 €		365 €
	Celles-Melle pétanque	245 €	245 €	500 €
	Tennis Club de Celles-sur-Belle	610 €		610 €
	Twirling Celles sur Belle	1 340 €	643 €	1 983 €
	Hand Ball Club Celles/Belle – Mellois Poit.	27 000 €		27 000 €
LOISIRS	Agriculture en miniature	117 €		117 €
	2 MCS (country - yoga)	159 €		159 €
	3AM79	203 €		203 €
	ACCA Montigné	118 €		118 €
	Les Amis de la Belle	138 €		138 €
	Les Amis de l'Orgue	152 €		152 €
	Celles'Form GV	172 €		172 €
	Chorale à travers chants	145 €		145 €
	Classic Moto Cellois	153 €		153 €
	Club d'éducation et sports canin du Cellois	163 €		163 €
	Cyclotourisme Cellois	128 €		128 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 079-200083897-20240327-D13_27032024-DE



Fanfare Alouette	115 €	500 €	615 €
L'Outil en main	177 €	100 €	277 €
Les Randonneurs Cellois	194 €		194 €
Ciné Vidéo Cellois	114 €	786 €	900 €
Les Films du Pod	104 €		104 €
Les Amis de l'Abbaye	5 500 €		5 500 €
Foyer Rural de Verrines	1 200 €		1 200 €
Déplacements (provision)	5 000 €		5 000 €
Formations (provision)	2 000 €		2 000 €
Festivals	26 000 €		26 000 €
Subventions exceptionnelles (provision)		6 259 €	6 259 €
TOTAL			90 000 €

Le conseil municipal, après discussion, procède à un vote concernant le montant attribué au Hand Ball Club Celles-sur-Belle :

(le pouvoir de Mme Hicquebrant, salarié du HBCC, ne sera pas pris en compte dans ce vote)

→ Qui est pour le versement d'un montant de 27 000 € ?

POUR : 10 voix (Brunet S., Champigné P., Broussard R., Labarre E., Robert B., Dolbeau A., Rivault L., Bodin D., Vétillard G., Barret J.M.)

→ Qui est pour le versement d'un montant de 30 000 € ?

POUR : 12 voix (Gazeau E., Decron M.P., Cromer M., Fouché J.L., Robin E., Cousin S., Berthonneau F., Guerry S., Léon-Henri A., Demillac M., Talon M., Denis P.)

→ Qui s'abstient sur le vote de la subvention au HBCC ?

4 voix (Gadeau C., Bedon C., Picard C., Turpault C.)

Au vu de ce vote, le conseil municipal décide :

1. de modifier le tableau présenté par la commission comme suit :
 - Hand Ball Club Celles-sur-Belle/Mellois en Poitou : 30 000 €
 - Provision pour subventions exceptionnelles : 3 259 €
2. Vote les autres subventions énumérées dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méлина, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madem,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Création d'un poste à temps complet pour la médiathèque

La bibliothécaire occupe actuellement un poste à 28h au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe.



Suite aux travaux d'aménagement d'une nouvelle médiathèque, de l'augmentation des heures d'ouverture et de l'accueil de groupes, il convient d'augmenter le temps de travail de cet agent.

Le Comité Social Territorial (CST) du Centre de gestion des Deux-Sèvres a été saisi lors de sa séance du 19 mars 2024 et a émis un avis favorable.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent à temps complet, sur le grade d'adjoint du patrimoine principal 1^e classe, à compter du 1^{er} avril 2024, pour la médiathèque de Celles-sur-Belle.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET






Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire
Sylvie BRUNET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méлина, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Création d'un emploi saisonnier à l'abbaye

Compte tenu de besoins ponctuels pour le fonctionnement des services en raison de l'ouverture de l'Abbaye Royale au public pour la saison d'été,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximum de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, conformément à l'article L. 332-23-2° du code général de la fonction publique :
- Au grade d'adjoint du patrimoine, du 17 juin 2024 au 15 septembre 2024, pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madem,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,

BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Médiathèque-Ludothèque – Avenant aux travaux

Par délibérations du 24 novembre 2021 et du 2 mars 2022, le conseil municipal a attribué les 14 lots du marché d'aménagement d'une médiathèque-ludothèque à Celles-sur-Belle.

Par délibération du 6 mars 2024, le conseil municipal a validé des avenants portant le montant total du marché de la médiathèque-ludothèque à 1 230 464,94 € HT et 1 472 193,83 € TTC.

Durant le chantier, il s'avère nécessaire de passer les avenants ci-dessous :

Lot	Base HT et avenants	Avenant HT	Total marché HT	Total marché TTC
1 – VRD, gros œuvre, démolition STPM	215 128,95 €	+ 3 165,00 €	218 293,95 €	261 952,74 €
7 – Menuiseries intérieures et extérieures bois Menuiserie Couteau	138 878,41 €	+ 1 790,00 €	140 668,41 €	168 801,77 €
10 – Peinture, revêtements muraux Renov'Deco	78 103,02 €	+ 2 541,12 €	80 644,14 €	96 772,96 €

Le nouveau montant total du marché de la médiathèque-ludothèque s'élève à 1 237 961,06 € HT soit 1 481 189,17 € TTC.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



- approuve les avenants aux lots 1 « VRD, gros œuvre, démolition » STPM, 7 « menuiseries intérieures et extérieures bois » Menuiserie Couteau, et 10 « peinture, revêtements muraux » Renov'Deco, indiqués ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ces avenants.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Le Maire
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madem,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,

BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Médiathèque-ludothèque – Transfert d'un marché

Le conseil municipal a attribué le lot 11 « sols souples » du marché public de l'aménagement d'une médiathèque-ludothèque à l'entreprise GUINOT SAS de Bessines.

Par jugement du tribunal de commerce de Niort du 19 octobre 2021, la société GUINOT SAS, en liquidation judiciaire, a été reprise par une Société nouvelle SN GUINOT.

Afin de régulariser le marché de la médiathèque-ludothèque, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De procéder à la rupture du marché concernant le lot 11 « sols souples » avec l'entreprise GUINOT SAS, d'un montant de 36 051,80 € HT soit 43 262,16 € TTC, notifié le 22 décembre 2021, en raison de la liquidation judiciaire de la société,
- D'annuler l'avenant n° 1 avec l'entreprise GUINOT SAS d'un montant de 2 751,59 € HT soit 3 301,91 € TTC accepté par délibération du 31 janvier 2024,
- D'attribuer le lot 11 « sols souples » du marché de la médiathèque-ludothèque à l'entreprise SN GUINOT pour un montant de 38 803,39 € HT soit 46 564,07 € TTC,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET




Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire
Sylvie BRUNET




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,

BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Convention ID79 pour l'aménagement des ateliers municipaux

Madame le Maire rappelle que la commune de Celles-sur-Belle envisage de construire un nouvel atelier municipal pour remplacer l'ancien qualifié de vétuste par les agents et les élus, notamment en ce qui concerne le stockage des matériaux et matériels de la commune. Ce nouvel équipement fonctionnel permettra d'offrir un meilleur confort d'usage aux agents de la commune.

Pour engager cette opération et attribuer un marché de maîtrise d'œuvre, Madame le Maire propose de solliciter l'accompagnement du CAUE79 et d'ID79 INGÉNIEURIE DÉPARTEMENTALE pour les missions suivantes :

- Rédaction du pré-programme de l'opération,
- Rédaction des pièces administratives et techniques de la consultation (règlement de la consultation, acte d'engagement, Cahier des Clauses Techniques Particulières, Cahier des Clauses Administratives Particulières) incluant les réunions de travail pour finaliser la rédaction de ces pièces,
- Mise au point de la procédure de consultation,
- Accompagnement dans l'analyse des candidatures et des offres,
- Participation aux éventuelles négociations.

Le montant forfaitaire de la mission du CAUE79 et d'ID79 INGÉNIEURIE DÉPARTEMENTALE s'élève à 2 250 €.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en délibéré, à la majorité des suffrages exprimés
POUR : 26 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.)

- choisit ID79 INGÉNIEURIE DÉPARTEMENTALE pour assister la commune dans l'élaboration d'un pré-programme et pour l'organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre,
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention d'intervention entre la commune et ID79 INGÉNIEURIE DÉPARTEMENTALE.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET

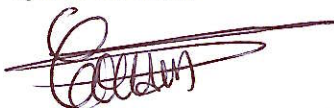


Le Maire
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19/27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méлина, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPAGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPAGNE Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Adhésion du syndicat d'eau de Lezay au SERTAD pour la compétence eau potable

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-19,

VU les arrêtés préfectoraux des 11 décembre 1937 et 4 janvier 1939 autorisant la création du syndicat d'alimentation en eau potable de LEZAY ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 février 2008 portant transformation du syndicat d'eau de Lezay en syndicat à la carte avec extension de ses compétences et adhésion de 4 communes ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2013 relatif à l'adhésion des communes Messé, Rom, Sainte-Soline et Vanzay pour la compétence eau potable

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 relatif au retrait de la compétence assainissement et transfert à la Communauté de Communes Mellois en Poitou (CCMP)

VU les dispositions de la Loi NOTRe rendant obligatoire le transfert de la compétence eau potable à la CCMP au 1^{er} janvier 2026

VU la délibération du syndicat d'eau de Lezay du 12 février 2024 demandant l'adhésion du Syndicat d'eau de Lezay au Syndicat du SERTAD pour la compétence eau potable au 1er janvier 2025

VU la délibération du SERTAD du 5 mars 2024 autorisant l'intégration du syndicat d'eau de Lezay au Syndicat du SERTAD

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

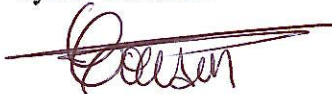
- accepte l'adhésion au SERTAD des communes du Syndicat d'eau de Lezay pour la compétence eau potable à compter du 1er janvier 2025,
- prend note que ce transfert entraîne la dissolution du syndicat d'eau de Lezay au 31 décembre 2024,
- prend acte que la commune sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour l'année 2025 et qu'à partir de 2026 c'est la communauté de communes qui désignera les représentants au Conseil Syndical du SERTAD

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Versement d'une subvention d'équipement pour le programme d'investissement 2022-2023 de défense incendie du syndicat 4B

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a transféré sa compétence défense incendie au Syndicat 4B.

Suite à la réalisation des schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie sur les 21 communes ayant transféré leur compétence incendie, un programme pluriannuel d'investissement a été établi pour la période 2022 à 2031 par le Syndicat 4B pour mettre à niveau la défense incendie dans les zones non couvertes.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du Syndicat 4B en date du 14 octobre 2021, le financement de ce programme d'investissement est basé pour moitié sur la mutualisation selon les mêmes critères que pour les appels de fonctionnement et pour moitié par le portage par les communes directement concernées par l'implantation de nouveaux ouvrages.

En 2022 et 2023, les ouvrages de défense incendie implantés et réceptionnés dans le cadre de ce programme sont les suivants :

Communes	Lieux-dits	Ouvrages	Montant HT après déduction DETR
FONTIVILLIÉ (CHAIL)	Misé	Ouvre de 120 m ³	7 794,58 €
FONTIVILLIÉ (CHAIL)	Le Rouffet	Ouvre de 60 m ³	5 764,55 €
FONTIVILLIÉ (CHAIL)	Les Landes	Ouvre de 60 m ³	6 243,55 €
FONTIVILLIÉ (CHAIL)	Fontivillié	Ouvre de 60 m ³	4 794,55 €

FONTIVILLIÉ (CHAIL)	Les Portes	Outre de 60 m ³	4 914,55 €
PÉRIGNÉ	Mangnantru	Outre de 60 m ³	5 502,00 €
LIMALONGES	La Grange	Outre de 120 m ³	9 188,02 €
CELLES-SUR-BELLE (Montigné)	Chemin de Souchon	Outre de 60 m ³	12 270,00 €
MARCILLÉ (SAINT- GÉNARD)	Beauvais	Outre de 60 m ³	7 020,00 €

63 491,80 €

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'au vu de ce qui précède, la commune doit verser en 2024 au Syndicat 4B une subvention d'équipement d'un montant de 12 270 € au titre du programme d'investissement 2022-2023.

Cette somme doit être inscrite au budget primitif 2024 en section d'investissement à l'article comptable 2041482 « immobilisations incorporelles, autres communes » ; elle sera versée en une seule fois au Syndicat 4B après émission d'un avis des sommes à payer. Cette subvention devra être amortie sur une durée de 15 années.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le versement de la subvention d'équipement présentée ci-dessus
- inscrit la somme correspondante au budget primitif 2024.

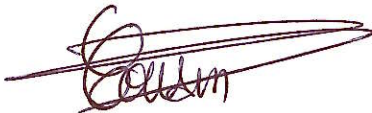
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 21 /27.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROUX Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

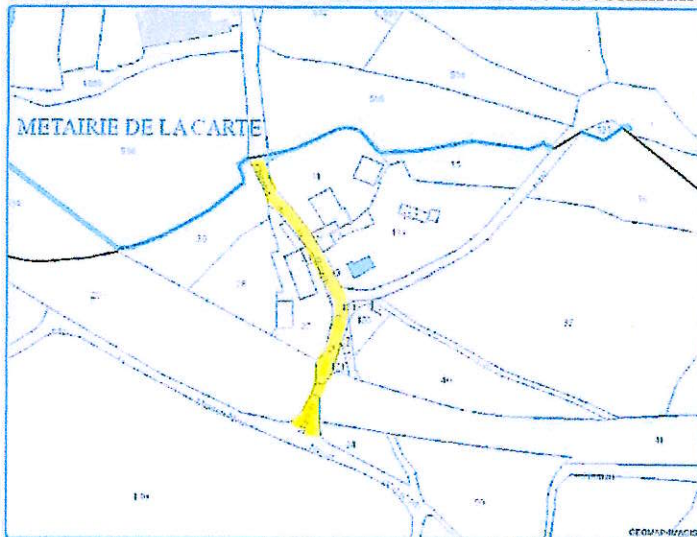
Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,
BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Dénomination « rue de la Source de la Belle »

Le lieu-dit « La Maison-Neuve » en limite de la commune de Vitré comporte plusieurs maisons.



Compte-tenu de l'existence d'une rue de la Maison Neuve à Saint-Médard et à Vitré, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De dénommer la voie délimitée en jaune sur le plan « rue de la Source de la Belle »,
- De charger Madame le Maire de procéder à la numérotation des maisons et d'en informer les propriétaires.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Le Maire
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNÉ Philippe,

BRETONNIER Pascal,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Dénomination de la « rue de la Belle Etoile »

Le lieu-dit « La Belle Etoile » comporte plusieurs maisons.

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN), accessible en open data.



Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De dénommer la voie traversant le lieu-dit, délimitée en jaune sur le plan, « rue de la Belle Etoile »,
- De charger Madame le Maire de procéder à la numérotation des maisons et d'en informer les propriétaires.

fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Le Maire
Sylvie BRUNET

